



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13937
12 mai 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 MAI 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES BAHAMAS AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter les faits suivants à votre attention et à celle des membres du Conseil de sécurité.

Le 10 mai 1980, des avions militaires du Gouvernement cubain ont violé l'espace aérien des Bahamas et attaqué en plein jour un patrouilleur du Gouvernement bahamien clairement immatriculé et facilement identifiable, qui patrouillait dans les eaux territoriales et la zone de pêche des Bahamas. Cet incident, qui a eu lieu bien à l'intérieur des eaux territoriales incontestées des Bahamas, s'est soldé par la perte du navire qui a coulé et de quatre membres de l'équipage. Après que le navire eut coulé, le 11 mai, un hélicoptère cubain a atterri à Ragged Island (Bahamas), sans permission des autorités bahamiennes. En même temps, le même jour, trois avions cubains sont arrivés au-dessus de la ville de Duncan Town, sur Ragged Island, et se sont livrés pendant un certain temps à des menaces et à des actes d'intimidation destinés à effrayer et à paniquer les habitants, et ont empêché deux avions commerciaux affrétés par le Gouvernement bahamien de décoller de Ragged Island pour Nassau, capitale des Bahamas.

Mon gouvernement considère que l'attaque contre son navire et le fait d'avoir coulé celui-ci, la perte de vies humaines et la traversée de son espace aérien sont des violations flagrantes de la souveraineté des Bahamas et du droit international, qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

Le Gouvernement des Commonwealth des Bahamas a présenté une protestation officielle au Gouvernement de la République de Cuba à propos de ces incidents et une copie de cette note de protestation est jointe à la présente lettre pour votre information. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la note de protestation jointe comme document au Conseil de sécurité.

Le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas se réserve le droit de porter officiellement, à une date ultérieure, la question de l'agression armée non provoquée et préméditée perpétrée par des avions militaires cubains dans les eaux territoriales des Bahamas et au-dessus de son territoire terrestre devant le Conseil de sécurité, afin que ce dernier prenne les mesures appropriées à ce sujet.

Le Représentant permanent,
(Signé) Davidson L. HENRI

Annexe

Note datée du 12 mai 1980, adressée au Ministère des affaires étrangères de Cuba par le Ministère des affaires étrangères des Bahamas

Le Ministère des affaires étrangères du Commonwealth des Bahamas présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République de Cuba et a l'honneur de se référer à la série de violations graves et violentes de la souveraineté des Bahamas et du droit international commises par des avions militaires du Gouvernement de la République de Cuba, au cours desquelles quatre (4) Bahamiens ont perdu la vie et un patrouilleur des Bahamas a été froidement et illégalement coulé alors qu'il patrouillait dans les eaux territoriales incontestées des Bahamas.

Le 10 mai 1980, à 17 heures, alors qu'il effectuait une patrouille de routine dans les eaux territoriales incontestées des Bahamas, dans la région de Santo Domingo Cay, l'une des îles des Bahamas, le HMBS Flamingo a repéré deux bateaux de pêche cubains à un quart de mille marin au nord de Santo Domingo Cay, où ils enfreignaient les lois des Bahamian Fisheries Laws (Lois sur la pêche).

Les bateaux de pêche ont pris la fuite, de toute évidence pour éviter d'être interceptés, et ont refusé de s'arrêter après qu'on leur en eut intimé l'ordre et même après que des coups de canon eurent été tirés. Des tirs plus précis, qui n'ont causé aucun dommage aux bateaux de pêche en ferrociment ni de blessures à leurs équipages, ont fini par les persuader de s'arrêter. Le Flamingo a saisi les navires.

Vers 18 h 45, en plein jour, le 10 mai, le HMBS Flamingo, qui se trouvait alors à environ un mille marin et demi au sud-ouest de Santo Domingo Cay et qui avançait paisiblement en remorquant les deux navires qu'il avait saisis, a été sauvagement attaqué, sans qu'il y ait eu de provocation ni d'avertissement, par les tirs de roquettes et de mitrailleuses de deux ou trois avions militaires identifiés comme appartenant au Gouvernement cubain et opérant pour celui-ci. Il y avait aussi un hélicoptère militaire qui planait au-dessus du navire. Au cours de cette attaque gratuite, quatre (4) membres de l'équipage bahamien ont trouvé la mort et le Flamingo a été coulé. A aucun moment le Flamingo n'a riposté contre les avions qui l'attaquaient. Alors qu'il coulait et que son équipage était à l'eau, les avions ont continué à attaquer; le mitraillage n'a pas cessé et on a tiré sur l'équipage alors qu'il était à l'eau. On s'est aperçu par la suite qu'il manquait quatre (4) membres de l'équipage.

Le Ministère des affaires étrangères n'est pas sans savoir que les infractions aux lois bahamiennes sur la pêche par des navires étrangers sont passibles des sanctions prescrites par ces lois. Il est déjà arrivé que des navires de pêche appartenant au Gouvernement de la République de Cuba soient saisis sans le moindre incident par des patrouilleurs bahamiens, similaires au Flamingo et que leur équipage soit poursuivi pour avoir enfreint les lois bahamiennes sur la pêche. En pareil cas, des amendes ont toujours été imposées par les tribunaux des Bahamas et les navires ont été rendus à la République de Cuba par le Gouvernement des Bahamas.

Le Flamingo était un navire d'un modèle classique, peint en gris, battait deux pavillons bahamiens et arborait d'autres signes distinctifs qui ne lui laissent aucun doute quant à son identité.

En outre, voyant approcher des avions militaires, le Flamingo a hissé un autre pavillon bahamien afin de faire savoir à ses agresseurs qu'il était bien un navire du Gouvernement bahamien.

Les officiers et les membres de l'équipage qui ont survécu au naufrage sont parvenus à Duncan Town (Ragged Island) dans l'un des navires de pêche qu'ils avaient saisi, abandonnant l'autre mais emmenant avec eux les 8 pêcheurs cubains. Ils sont arrivés à Duncan Town à 1 h 30, le dimanche 11 mai 1980.

Le 11 mai vers 9 h 30, un hélicoptère cubain a atterri à Ragged Island (Bahamas), sans autorisation des autorités bahamiennes. Au même moment, trois avions cubains ont survolé Duncan Town (Ragged Island) et, pendant une longue période, se sont livrés à un déploiement de forces militaires prolongé, menaçant et intimidant, afin de susciter la crainte et la panique chez les habitants de l'île et d'empêcher deux avions commerciaux affrétés par le Gouvernement bahamien de décoller de Ragged Island pour Nassau, capitale des Bahamas.

Le Gouvernement bahamien ne saurait comprendre ni accepter l'attitude hostile et les actes d'agression militaire du Gouvernement de la République de Cuba contre le Gouvernement et le peuple bahamiens épris de paix. Le Gouvernement bahamien rejette catégoriquement et sans équivoque la suggestion sans fondement aucune du Gouvernement de la République de Cuba, selon laquelle le Flamingo aurait pu être pris pour un vaisseau pirate. Le Gouvernement bahamien est consterné par ces actes de violence non provoqués et prémédités, commis au plus grand mépris de la vie des Bahamiens et des biens publics des Bahamas, par les forces militaires du Gouvernement de la République de Cuba.

Le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas considère ces incidents comme des violations graves de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Commonwealth des Bahamas, et condamne ces atroces actes d'agression qui violent le droit international et la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas s'élève avec la plus grande énergie contre les violations graves de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Bahamas perpétrées par des avions militaires du Gouvernement de la République de Cuba. Le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas s'élève également avec la plus grande énergie contre la destruction du Flamingo par des avions militaires du Gouvernement de la République de Cuba, qui a entraîné des pertes humaines et matérielles pour les Bahamas.

Le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas exige que le Gouvernement de la République de Cuba présente des excuses en termes appropriés au Gouvernement et au peuple du Commonwealth des Bahamas pour les actes de violence et d'agression qu'il a commis. Le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas exige également du Gouvernement de la République de Cuba l'assurance qu'il respectera à l'avenir la souveraineté et l'intégrité territoriale du Commonwealth des Bahamas.

Le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas tient le Gouvernement de la République de Cuba pour responsable de tous les dommages, blessures et pertes de vies humaines résultant de l'attaque non provoquée et illégale du navire Flamingo par des avions militaires du Gouvernement cubain. Le Gouvernement des Bahamas se réserve le droit de demander au Gouvernement cubain de l'indemniser pour lesdits dommages, blessures et pertes de vies. Le montant financier de ces indemnités sera communiqué en temps voulu au Ministère des affaires étrangères de Cuba.

Le Ministère des affaires étrangères du Commonwealth des Bahamas fait part par la présente au Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de la République de Cuba de l'intention du Gouvernement du Commonwealth des Bahamas d'informer le Conseil de sécurité de ces questions graves, conformément à l'Article 35 de la Charte des Nations Unies et au règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

